

Consignes d'utilisation des masques en tissu

Chantelle

Mise en place du masque barrière :



Avertissement : « Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (masques filtrants de type FFP2). »

Les masques en tissus ont été distribués par l'équipe municipale ce vendredi 8 mai.

Voici quelques consignes sanitaires à respecter quant à l'utilisation de ces masques :

- Il est conseillé de le porter sur une peau nue en se lavant les mains à l'eau et au savon ou en utilisant une solution hydroalcoolique avant toute manipulation du masque.
- Il convient d'éviter tout contact entre un masque barrière à laver et des articles vestimentaires propres.
- Un lavage en machine, après chaque utilisation est préconisé avec une lessive adaptée (sans adoucissant) à 60° pendant 30 mn est conseillé.
- Ils sont conçus pour être efficace jusqu'à 10 lavages.
- Le séchage complet du masque barrière doit être réalisé dans un délai inférieur à deux heures après la sortie de lavage.